



DOSSIER DE CANDIDATURE AAC ARS CENTRE-VAL DE LOIRE 2020

Déploiement de consultations avancées de CSAPA en CHRS/CHU

PORTEUR DU PROJET

Nom du gestionnaire :
Nom du CSAPA porteur de la consultation avancée :
Adresse du CSAPA :
N° FINESS juridique
N° FINESS géographique
SIRET:
Référent en charge du projet (précisez sa fonction et ses coordonnées téléphoniques et courriel) :
OPPORTUNITE DU PROJET
Présentation de la demande :
Opportunité du projet au regard des besoins identifiés (contexte) :
Objectifs poursuivis conjointement avec le CHRS/CHU bénéficiaire :
PROJET
Identification du gestionnaire :
Adresse:
Lieu de mise en œuvre de la consultation avancée :
Nombre de personnes hébergées :
Profil des personnes hébergées (hommes / femmes / couples / parents avec enfants / problématiques principales rencontrées)
Référent en charge du projet au sein du CHRS/SU (précisez sa fonction et ses coordonnées téléphoniques et courriel) :
Description du projet de mise en œuvre d'une consultation avancée au sein du CHRS/SU : (Organisation, fréquence, jour, projection file active)

PERSONNEL DEDIE
(nombre d'ETP – profil – missions)
Un référent / correspondant est-il identifié au sein du CHRS/SU ? OUI □ NON □
Si non, est-ce prévu ?
Si oui, préciser son nom et sa fonction :
LOCAUX
Un local est-il identifié au sein du CHRS pour les consultations ? OUI \square NON \square
Le local permet-il d'assurer les consultations avancées par l'équipe du CSAPA ? OUI \square NON \square
Une ligne téléphonique est-elle prévue ? OUI \square NON \square
Un accès à un ordinateur connecté est-il prévu ? OUI □ NON □
Implantation au sein de la structure du local dédié aux consultations :
Remarques / observations :
ANNEXES

1. Lette d'engagement du CHRS/CHU sur :

- l'accord pour la mise en place d'une consultation avancée de CSAPA au sein de la structure d'accueil
- la mise à disposition d'un local pour la consultation
- l'intégration au plan de formation des personnels des sessions de formation/sensibilisation sur les conduites addictives
- la définition de temps de synthèse/d'échange entre les professionnels du CHRS et les professionnels du CSAPA dédié à la consultation avancée
- le bilan / l'évaluation

2. Budget prévisionnel

3. Calendrier prévisionnel :

- sessions de travail entre les professionnels du CHRS et du CSAPA pour notamment échanger sur les attentes de chacun, définir les missions relevant des professionnels du CSAPA et du CHRS, définir les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la consultation avancée dont les modalités d'échanges et de communication entre les professionnels (secret professionnels, secret médical...), les besoins éventuels de formations des professionnels (précarité pour les professionnels du CSAPA / addiction pour les professionnels du CHRS/CHU) et fixer les objectifs et résultats attendus
- de mise en œuvre des consultations avancées au sein du CHRS